

PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 82.*

Ont voté oui:

Genoud (VE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 2.*

Se sont abstenus.

Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB). *Total: 3.*

Motion M1048.08 Pascal Kuenlin/Jean-Pierre Siggen (diminution de la fiscalité immobilière)¹

Prise en considération

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). Mon collègue, M. le Député Jean-Pierre Siggen, et moi-même avons déposé cette motion dans le but d'améliorer les conditions-cadres d'investissement immobilier dans le canton de Fribourg pour l'ensemble des acteurs de ce secteur, que ce soit des personnes morales ou des personnes physiques.

Nous remercions tout d'abord le Conseil d'Etat pour sa réponse ainsi que pour sa prise en considération et son acceptation partielle de la motion. Nous pouvons suivre l'argumentation du Conseil d'Etat qui tend à dire que l'amélioration des conditions-cadres immobilières se fait essentiellement par le biais de la diminution des charges répétitives pour les propriétaires.

Nous ne voulons toutefois pas manquer l'occasion d'insister sur le fait qu'une imposition unique, au travers des droits de mutation et des droits sur les gages immobiliers, a toute son importance dans le cadre d'une décision d'investissement notamment pour des investisseurs institutionnels. Le marché immobilier aujourd'hui est un marché de rentabilité avant d'être un marché de prix de terrain ou de coûts de construction. Cette tendance continuera à se renforcer à l'avenir étant donné les difficultés de trouver sur le marché aujourd'hui des véhicules de placements qui permettent notamment à des caisses de pension de satisfaire à leurs obligations de rentabilité. Dans ce sens-là, chaque élément de coûts a son importance, que ce soient des éléments uniques à la transaction ou répétitifs durant la durée de propriété. Aujourd'hui, lorsque des décisions d'investissement se font ou ne se font pas en fonction des différences de rendement calculées jusqu'au dixième de point, le fait d'avoir des droits de mutation qui diminuent de 1,5 à 1% peut être déterminant. Malgré cette situation nous nous rallions à la position du Conseil d'Etat tout en nous réservant le droit, là en fonction de l'évolution de la situation de ces prochains mois, de reposer la question à ce Parlement dans le cadre d'une diminution peut-être moins importante des droits de mutation.

Dans ce sens-là, j'encourage le Grand Conseil à suivre les considérations du Conseil d'Etat et à accepter cette motion dans le sens proposé par l'exécutif.

Le Président. Effectivement, j'avais oublié de vous communiquer que le Conseil d'Etat proposait le fractionnement de cette motion.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Die FDP-Fraktion dankt dem Staatsrat für den umfassenden Bericht zur Motion Kuenlin/Siggen und schliesst sich den Schlussfolgerungen des Staatsrates an. Wir akzeptieren die Fraktionierung der Motion und werden den Antrag des Staatsrates annehmen. Wie dem Bericht zu entnehmen ist, macht die grösste Summe die Kommunale Liegenschaftssteuer aus. Dass der Handlungsspielraum, der den Gemeinden zusteht, nicht ausgeschöpft wird – nämlich zirka 90 Millionen –, beweist, dass die Gemeinden mit der Erhebung dieser Steuer verantwortungsvoll umgehen. Was auf Seite 3 unter Würdigung aufgeführt wird – nämlich, dass der Kanton auf die Einnahme angewiesen ist, um die verlangten Leistungen bezahlen zu können –, gilt im selben Mass auch für die Gemeinden. Deshalb darf der Handlungsspielraum der Gemeinden nicht weiter beschnitten werden. Eine allfällige Erhöhung, respektive besser Senkung, obliegt nach Analyse der Kosten- und Gebührenstruktur der jeweiligen Gemeindeversammlung oder dem Generalrat. Mit diesen Bemerkungen nimmt die FDP-Fraktion die Motion an.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Le groupe démocrate-chrétien constate que les charges d'impôt immobilier sont généralement relativement élevées notamment en comparaison avec d'autres cantons. Le tableau en page 3 de la réponse nous donne un excellent résumé de la situation dans notre canton. Rien que pour ceci, le dépôt de la présente motion était très précieux. Nous remercions dans ce contexte à la fois les motionnaires et le Conseil d'Etat pour sa réponse intéressante et complète. Le groupe démocrate-chrétien adhère à l'argumentation du Conseil d'Etat mais fait tout de même remarquer que la contribution immobilière, qui génère un rendement exclusivement communal, représente à elle seule la masse la plus importante. Elle représente dans l'ensemble 40% du rendement total, considérant donc toutes les contributions. Les motionnaires ont visé pour leur intervention les contributions qui touchent le canton et les communes. On ne peut donc pas simplement prétendre qu'il faudrait agir où les recettes sont des plus importantes, donc sur la contribution immobilière. Si on acceptait la motion dans l'ensemble une réduction de recettes de 21 millions pour le canton et de 9 millions pour les communes serait la conséquence. Ceci correspondrait à une réduction d'environ 19% du rendement total.

Le groupe démocrate-chrétien est de l'avis qu'il faut agir dans ce domaine mais souhaite rester prudent en face d'une économie dont l'évolution reste actuellement incertaine.

Die wirtschaftliche Entwicklung bleibt unbestimmt, dies auch im Immobiliensektor. Um den Sektor wirtschaftlich zu stützen und die Privathaushalte zu entlasten, wären weitergehende Steuersenkungen sicher ein Vorteil. Dem gegenüber sind aber die Staatsfinanzen nicht zu stark zu belasten. Der Staatsrat schlägt in diesem Sinne den goldenen Mittelweg vor. Die Abschaf-

¹ Déposée et développée le 1^{er} avril 2008, BGC p 535.

fung der Sonderimmobiliensteuer entlastet direkt den Markt und ist somit auch eine Wirtschaftshilfe. Durch die Massnahme entgehen dem Staat rund vier Millionen und den Gemeinden rund zwei Millionen Franken – Summen, die verkraftbar scheinen. Die CVP unterstützt deshalb die Motion im Sinne des Staatsrates.

Pour ces raisons, le groupe démocrate-chrétien soutient la proposition du Conseil d'Etat, donc le fractionnement de la motion, le rejet de la motion concernant la réduction des droits de mutation ainsi que la suppression des droits sur les gages immobiliers et soutient la motion concernant la suppression de l'impôt spécial sur les immeubles.

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, la question a été soulevée au niveau du groupe et il est évident que notre groupe va soutenir la conclusion du Conseil d'Etat concernant la motion de nos collègues Kuenlin/Siggen, c'est-à-dire qu'il accepte le fractionnement de la motion et la suppression de l'impôt spécial. Toutefois, il faut relever les mérites de cette motion qui tend malgré tout à atténuer la fiscalité de nos impôts immobiliers, notamment à ramener nos droits de mutation au niveau national. On constate que Fribourg est un peu trop élevé. Donc, il faudra voir à l'avenir s'il y a possibilité de faire un effort dans ce domaine-là.

Pour les gages immobiliers par rapport aux cédules hypothécaires, Fribourg, est aussi un des cantons qui applique cette imposition. A l'avenir, il faudra faire un effort pour améliorer cette image.

Par contre, en tenant compte des différents paramètres évoqués par le gouvernement, nous acceptons le fractionnement de la motion et nous acceptons uniquement la suppression de l'impôt spécial sur les immeubles.

Girard Raoul (*PS/SP, GR*). La motion de nos collègues Kuenlin/Siggen nous pose deux problèmes.

Le premier, qui n'est de loin pas insurmontable, est celui de vouloir repenser la fiscalité cantonale en ce qui concerne l'immobilier. Il y a certainement des modifications à apporter concernant cet impôt spécial, mais les réformes sont complexes puisqu'il s'agit d'envisager dans le même temps des ressources de substitution. Le message du Conseil d'Etat parle également de la contribution immobilière qui, elle, est communale. Mais comment imaginer aujourd'hui attaquer cet impôt sans prévoir de compensations, lorsque l'on sait la source importante que représente cette contribution immobilière?

Le deuxième problème est un peu plus difficile à surmonter. Cette motion a été déposée en 2008 dans un contexte économique plutôt favorable. Elle est traitée malheureusement ce matin dans un contexte économique extrêmement difficile. Que font les collectivités dans ce contexte? Elles revitalisent l'économie, elles dépensent, elles ont même une forte propension à s'endetter. Tout le monde s'attend à ce qu'elles soient obligées d'augmenter leur fiscalité au sortir de la crise pour amortir ces accroissements de l'endettement. Le canton de Fribourg est, dans ce cadre-là, une exception puisqu'il dispose d'une manne financière importante qui va lui permettre de traverser cette période diffi-

cile sans connaître ce problème. Est-ce pour autant le meilleur moment pour baisser les ressources de notre canton? Peut-être, mais certainement pas de cette manière. Les mesures de relance peuvent se baser en partie sur des baisses fiscales, oui. Mais celles-ci doivent être ciblées sur la population dont la proportion à consommer est la plus forte. Cela n'est évidemment pas le cas ici. Le canton a d'ores et déjà prévu des mesures pour les propriétaires. Il s'agit d'aides ciblées accordées aux propriétaires qui vont entreprendre des travaux améliorant le bilan énergétique tant de leur bâtiment que de notre canton. Voilà donc des mesures qui ne sont pas des chèques en blanc et qui vont générer directement, concrètement, des dépenses dans les mois à venir. Baisser la fiscalité foncière maintenant n'aura aucune incidence. Il faut être très clair sur cela. Notre canton a connu ces dernières années une croissance forte de son parc immobilier. Il n'y a donc pas de corrélation directe et évidente entre le niveau de la fiscalité et les investissements. Des modifications peuvent être envisagées, nous en sommes conscients, mais certainement pas en cette année particulière. Au niveau symbolique, je crois qu'on ne peut pas abaisser la fiscalité cette année et couper, de par nos décisions, une manne qui revient aux communes.

Le groupe socialiste refusera la motion, comme les autres groupes visiblement, mais refusera également la proposition du Conseil d'Etat.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Das Mitte-Links-Bündnis hat mit Interesse die verschiedenen Vorschläge der Motionäre und die Antwort des Staatsrates diskutiert. Wir mussten dabei feststellen, dass es sich bei dieser Motion wiederum um einen Rundumschlag handelt, der sehr undifferenziert Steuersenkungen verlangt, ohne sich gross um die Konsequenzen für den Staat zu kümmern. Wir begrüssen deshalb die differenziertere Argumentation des Staatsrates. Freiburg hat heute eine überbordende Bautätigkeit – die Steuern behindern den Immobiliensektor ganz offensichtlich keineswegs. Trotz der Wirtschaftskrise ist der Bausektor jener, dessen Auftragsbücher übertoll sind und der absolut keiner staatlichen Hilfe bedarf. Die Immobiliensteuern, die Handänderungs- und Gewinnsteuern sind gerade angesichts der bereits beschlossenen Steuersenkungen der direkten Steuern unabdingbar zur Erfüllung der Aufgaben des Staates, die durchaus in Zusammenhang mit der Bautätigkeit und dem Immobilienbesitz stehen. Wie verschiedene Studien immer wieder aufzeigen, werden die finanziellen Folgen jeder Ausdehnung des Immobiliensektors für den Staat und vor allem für die Gemeinden in aller Regel massiv unterschätzt, auch vom Staat und von den Gemeinden selber. Dabei gilt es, dass Villen und Einfamilienhäuser im Vergleich zu einer dichten Überbauung ein Mehrfaches an Infrastrukturkosten und Unterhaltskosten auslösen. Dies gilt sowohl für den Strassenbau, den Strassenunterhalt, den Bau und Unterhalt von Schulhäusern und öffentlichen Gebäuden und andere Ausgaben, die nicht durch Sondergebühren gedeckt sind, wie zum Beispiel die Abwasserkosten. Die Handänderungs- und Grundpfandsteuern, die Gewinnsteuern sind auch gerechte Steuern, indem sie gezielt dort erhoben werden, wo Immobilienkäufe und -verkäufe

unbestreitbare persönliche Vorteile schaffen. Diese ziehen aber staatliche Kosten nach sich. Wer sich ein eigenes Haus leisten kann, kann sich auch diese Steuern leisten. Wer über den Häuserkauf Gewinne erzielt, kann sich auch diese Steuern leisten. Wir sind aber mit der Aufteilung der Motion einverstanden, da wir die Sonderimmobiliensteuer ebenfalls als Sonderfall betrachten. Die Erhebung dieser Steuer schafft tatsächlich zum Teil Verwirrung zwischen Käufer und Verkäufer und bereitet den Käuferinnen oftmals unliebsame Überraschungen, weil sie vermeintlich schon von der Verkäuferin bezahlte Steuern nachträglich doch noch schulden. Eine Aufhebung dieser Steuer scheint uns finanziell verschmerzbar. Deshalb stimmt unsere Fraktion der Version des Staatrates mehrheitlich zu. Sollte der Grosse Rat aber die Fraktionierung der Motion ablehnen, werden wir die Motion insgesamt ablehnen.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Nous avons pris connaissance tout de même avec regret de la position du Conseil d'Etat. Il commence par nous dire que nous n'avons qu'à nous adresser aux communes en leur demandant de diminuer la contribution immobilière. Nous ne l'avons tout simplement pas demandé. En effet, l'objectif de notre motion n'a jamais été de supprimer l'imposition immobilière, mais simplement de l'ajuster sur quelques points afin de la ramener dans la moyenne suisse. Il s'agissait essentiellement, comme cela a déjà été dit, de baisser un peu les droits de mutation, de supprimer les droits sur les gages immobiliers et l'impôt spécial sur les immeubles. Nos deux premières propositions sont refusées car le gouvernement ne voit pas en quoi une politique fiscale plus mesurée dans le domaine immobilier pourrait favoriser notre économie. Je constate cependant que notre produit intérieur brut est l'un des plus bas de Suisse et que notre fiscalité immobilière est l'une des plus élevée. Une baisse des droits de mutation aurait certainement facilité l'achat d'immeubles dans notre canton par des investisseurs, par exemple des compagnies d'assurances, qui, nous le savons, rechignent à le faire aujourd'hui en raison de la lourdeur de la charge fiscale immobilière. Cependant, nous nous réjouissons bien sûr tout de même de la proposition de supprimer l'impôt spécial sur les immeubles. Fribourg est le seul canton suisse à percevoir un tel impôt, qui n'a plus véritablement de raison d'être. Compte tenu de cette situation et bien entendu conscients des difficultés économiques que nous affronterons, nous nous rallions à la proposition du Conseil d'Etat et vous recommandons donc d'accepter le fractionnement ainsi que la suppression de l'impôt spécial. Si tel ne devait toutefois pas être le cas, nous vous recommandons d'accepter notre motion.

Lässer Claude, Directeur des finances. Cette motion s'inscrit dans deux problématiques.

La première, si l'on souhaite rendre le canton attractif, sur quelle fiscalité veut-on agir? Est-ce qu'il faut agir sur la fiscalité ordinaire ou sur la fiscalité spéciale? Le Conseil d'Etat est d'avis que si on veut agir, compte tenu de notre position dans l'ensemble des fiscalités, il faut d'abord mettre l'accent sur la fiscalité ordinaire et ne pas perdre des moyens dans les autres fiscalités,

précisément, pour pouvoir agir là où c'est le plus efficace.

La deuxième problématique qui se pose, et je reprends simplement le titre de la motion qui s'appelle «Diminution de la fiscalité immobilière», est que si on veut diminuer la fiscalité immobilière, il faut évidemment diminuer l'ensemble de la fiscalité immobilière. On ne peut pas s'attaquer qu'à deux ou trois éléments qui sont du domaine cantonal. Pour ce qui concerne la contribution immobilière nous n'avons pas fait de proposition, nous faisons deux constats: le premier constat est l'importance que cela représente dans la fiscalité immobilière fribourgeoise et le deuxième constat est que les motionnaires ne l'évoquent pas et ne demandent rien. Dont acte. Cependant j'aimerais tout de même relever qu'au moment où la contribution immobilière a été introduite les taxes causales n'existaient pas. Mais cela étant, nous ne faisons aucune proposition dans ce domaine-là. Nous estimons qu'on peut faire un geste pour ce qui concerne l'impôt spécial. Comme cela a été évoqué, cela devient presque une particularité fribourgeoise. Il faut admettre d'une part que c'est un impôt compliqué en tant que tel, et ensuite avec le remboursement, cela ne facilite pas la situation. Et d'autre part, c'est un impôt qui s'adresse aux sociétés, aux associations, aux fondations et le fait de supprimer cet impôt, geste qui nous paraît supportable quant à son impact, permet aussi globalement d'améliorer les conditions-cadres pour l'économie.

C'est avec ces considérations que je vous invite d'abord à accepter le fractionnement de la motion, comme les motionnaires l'ont fait en se ralliant à notre proposition, et ensuite à accepter la motion sur le point de la suppression de l'impôt spécial mais, en revanche, à rejeter la motion sur les deux autres éléments de la fiscalité immobilière cantonale et parfois communale.

– Au vote le fractionnement de cette motion est accepté par 75 voix contre 18. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/

SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 75.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 18.*

– Au vote, la proposition du Conseil d'Etat de rejeter la motion en ce qui concerne la réduction des droits de mutation et la suppression des droits sur les gages immobiliers est acceptée par 77 voix contre 21. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 77.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 21.*

– Au vote, la proposition du Conseil d'Etat d'accepter la motion en ce qui concerne la suppression de l'impôt spécial sur les immeubles est acceptée par 71 voix contre 21. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst

(SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 71.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 23.*

Se son abstenus:

Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB). *Total: 3.*

– Au vote, la prise en considération de cette motion est donc acceptée telle que proposée par le Conseil d'Etat.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter un projet de disposition légale dans le délai d'une année.

Projet de loi N° 115 modifiant la loi sur la santé (révision partielle)¹

Rapporteur: **Jean-Pierre Siggen** (PDC/CVP, FV).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales** (PS/SP, GR).

Entrée en matière

Le Rapporteur. Permettez-moi en préambule de vous informer que la commission s'est réunie cinq fois entre janvier 2009 et avril 2009. Je remercie tout particulièrement M^{me} la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre et ses collaborateurs, MM. Zurich et Gmür, qui nous ont fourni toutes les informations et explications

¹ Message p. 695.